

# Pétition cantonale : Égalité des droits pour l'accueil familial de jour

## Des bons de garde d'un montant identique pour tous les prestataires du canton de Berne

Les parents reçoivent au maximum 85 francs pour 10 heures de garde d'enfants par un·e accueillant·e en milieu familial. Dans une crèche, ils reçoivent environ 100 francs (OAJE, art. 56, al. 2, a et b). Les écoles à horaire continu bénéficient également de meilleures conditions. Cela ne se justifie pas, car l'offre des organisations d'accueil familial de jour couvre précisément les domaines qui seraient trop chers ou impossibles dans une crèche ou une école à horaire continu :

- Garde d'enfants dans les régions rurales à faible densité de population
- Lorsque les parents doivent travailler de manière irrégulière
- Heures creuses, nuitées, week-ends
- Pour les enfants issus de milieux défavorisés qui ont besoin d'un encadrement familial et d'une relation fiable

L'accueil des enfants par un·e accueillant·e en milieu familial coûte donc au moins aussi cher que dans les crèches. Si l'on veut que l'offre d'accueil familial de jour continue à être mise à la disposition des familles du canton de Berne avec la même qualité (formation de base et continue, accompagnement, etc.), il faut augmenter les bons de garde pour les parents.

Les personnes mentionnées ci-dessous et signant personnellement la demande se fondent sur l'art. 20 de la Constitution du canton de Berne :

**La garde d'enfants dans les familles de jour est subventionnée à hauteur de 10 francs par heure de garde et le montant des bons de garde est régulièrement adapté au renchérissement.**

**En signant ce document, vous contribuez à ce que l'accueil familial de jour reste possible et que le travail de nos accueillantes soit rémunéré de manière équitable et soit mieux reconnu.**

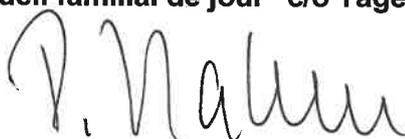
| Nom / Prénom<br>(à remplir à la main) | Date de naissance | Adresse du domicile<br>(rue, numéro et code postal) | Signature |
|---------------------------------------|-------------------|---|-----------|
|                                       |                   |   |           |
|                                       |                   |   |           |
|                                       |                   |   |           |
|                                       |                   |   |           |
|                                       |                   |   |           |
|                                       |                   |   |           |
|                                       |                   |   |           |
|                                       |                   |   |           |
|                                       |                   |   |           |

**Pour signer une pétition, il n'est pas nécessaire d'être majeur ni d'avoir le droit de vote.**

Le comité d'organisation de la pétition est composé de Janine Auer, TFO Langenthal, Pia Frey, TFO Untere Emme - Mittelland, Monika Liebi, TFO Gantrisch, Renate Strahm, TFO Emme plus. Le comité d'organisation remettra la pétition au président/à la présidente du Grand Conseil du canton de Berne une fois la collecte de signatures réussie.

**Renvoyez le plus rapidement possible le formulaire complet ou seulement partiellement rempli à :  
Comité "Pétition égalité pour l'accueil familial de jour" c/o Tagesfamilien Emme plus, Dorfstr. 5,  
3550 Langnau. Merci beaucoup !**

Pour le comité d'organisation  
Renate Strahm



Berne, le 29 avril 2024